

8. Données standard de fabrication du pneu, utilisées pour les rappels des pneus et autres procédures de vérification. Ces données concernent généralement le fabricant, le lieu de fabrication, etc. Les 4 derniers chiffres correspondent à la date de fabrication. Par exemple, si le numéro indiqué est le 5111, cela signifie que le pneu a été fabriqué au cours de la 51^{ème} semaine de l'année 2011.
9. **M+S** ou **M/S** indique que le pneu possède une certaine aptitude à rouler dans la neige et la boue.
10. Le nombre de nappes dans la partie de la bande de roulement et celle du flanc indique le nombre de couches de textile revêtu de caoutchouc contenues dans le pneu. Le type de matériaux utilisé est également indiqué.
11. Témoin d'usure : un pneu de classe 400, par exemple, dure plus longtemps qu'un pneu de classe 200.
12. La classe d'adhérence correspond à la performance du pneu en freinage sur une surface humide. Plus la classe est élevée, plus le freinage est performant. Les classes, de la plus élevée à la plus basse, sont les suivantes : **AA**, **A**, **B** et **C**.
13. Charge maximale pouvant être transportée par le pneu.
14. Indice de résistance à la chaleur : la résistance des pneus à la chaleur est indiquée par les lettres **A**, **B** ou **C**. **A** correspond au plus haut degré de résistance à la chaleur. Cette classification s'applique à des pneus correctement gonflés et utilisés dans les limites de vitesse et de charge.
15. Pression maximale pour le pneu. Cette pression ne doit pas être utilisée en condition de conduite normale. Voir page 204, **ÉVITEMENT DES MÉPLATS**.

CLASSE DE VITESSE

Intensité	Vitesse en km/h (mi/h)
Q	160 (99)
R	170 (106)
S	180 (112)
T	190 (118)
U	200 (124)
H	210 (130)
V	240 (149)
W	270 (168)
Y	300 (186)

ENTRETIEN DES PNEUS



Ne conduisez pas votre véhicule si l'un des pneus est abîmé, très usé ou mal gonflé.



Évitez tout contact des liquides du véhicule avec les pneus, au risque de les endommager.



Évitez de faire patiner les pneus. Les forces engendrées peuvent endommager la structure du pneu et causer une défaillance de celui-ci.



Si le patinage est inévitable en cas de perte de motricité (dans de la neige profonde par exemple), ne dépassez pas 50 km/h (30 mi/h) au compteur de vitesse.

Remarque : après la conduite tout-terrain, il vous est recommandé de vérifier l'état des pneus du véhicule. Dès que vous conduisez à nouveau sur une chaussée normale à revêtement dur, arrêtez le véhicule et vérifiez l'état des pneus.